

N/REF : 9/02/2026 10H10 C:264971 I:33809
V/REF : EMAIL
V/Email reçu le Lundi 09/02/2026 à 10H10

CAMPENON BERNARD

**16 CHEMIN MALACHER
38240 MEYLAN**

IMMEUBLE : LIEU D'INTERVENTION
Résidence de - 2ans/Prof.
Cf localisation
38400 ST MARTIN D'HERES

St Martin-H, le 27 Février 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 17 MARTYRS GRENOBLE CEA
M BLEUET 06 46 00 79 92

MOTIF : INTERVENTION EN S8 POUR CURAGE DE L'ANTENNE PRINCIPALE +
PASSAGE CAMÉRA AVEC RAPPORT AVANT LIVRAISON DU BÂTIMENT

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 18/02/2026 A 08H15
REPERAGE DES LIEUX
PREVOIR DE RÉCUPÉRER DU MATÉRIEL POUR LES TRAVAUX

LE 19/02/2026 A 08H15
DIVERS TRAVAUX DE CURAGE
PASSAGE CAMÉRA
REPLI MATERIEL

PRÉVOIR UNE DEMI-JOURNÉE SUPPLÉMENTAIRES POUR DES TRAVAUX DE
CURAGE ET CAMÉRA

LE 25/02/2026 A 12H45
CURAGE DU RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES SUR 30 M
EXTRACTION SABLE, GRAVIERS
PASSAGE CAMÉRA VOIR RAPPORT VIDÉO
SECOND RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES EST INACCESSIBLE
PRÉSENCE D'UNE GROSSE QUANTITÉ D'EAU
TROISIEME RÉSEAU RECHERCHE INTROUVABLE
VOIR POUR LA SUITE SI BESOIN
NETTOYAGE ET REPLI DE CHANTIER

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
7,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl. 19/02	2	188,56	1319,92
4,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl. 25/02	4	188,56	754,24
TOTAL H.T.				2074,16
T.V.A. a 10,00%				207,41
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>2281,57</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN